



COMMUNE DE CHEVANNES
INSEE - 89102

PLAN LOCAL D'URBANISME
approuvé le 21 juin 2018


REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN GENERAL DU ZONAGE

- ZONE_URBA_89102**
- UA - Zone urbaine mixte correspondant au tissu ancien
 - UB - Zone urbaine mixte correspondant au tissu récent
 - UC - Zone urbaine d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
 - UE - Zone urbaine d'activités des secteurs secondaire ou tertiaire
 - UL - Zone urbaine de loisirs
 - 1AUa - Zone à urbaniser mixte ouvrable sous conditions
 - 1AUb - Zone à urbaniser mixte ouvrable sous conditions
 - 2AU - Zone à urbaniser fermée
 - A - Zone agricole
 - N - Zone naturelle et forestière
 - NB - Zone naturelle bleue

PRESCRIPTION_LIN_89102
— Élément de la Trame Bleue identifié au titre de l'art. L.151-23

PRESCRIPTION_PCT_89102
✿ Cône de vision paysager à préserver au titre de l'article L.151-19

- PRESCRIPTION_SURF_89102**
- ▭ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation identifié au titre des articles L.151-6 et L.151-7
 - ▭ Permis de construire pouvant être subordonné à démolition identifié au titre de l'art. L.151-10
 - ▭ Bâtiment susceptible de changer de destination identifié au titre de l'art. L.151-11-2°
 - ▭ Secteur répondant aux objectifs de mixité sociale identifié au titre de l'art. L.151-15
 - ▭ Marge de recul de 15 m par rapport aux voies et emprises publiques identifiée au titre de l'art. L.151-18
 - ▭ Élément architectural identifié au titre de l'art. L.151-19
 - ▭ Élément de la Trame Bleue identifié au titre de l'art. L.151-23
 - ▭ Élément de la Trame Verte identifié au titre de l'art. L.151-23
 - ▭ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer identifiés au titre de l'article L.151-38
 - ▭ Emplacement réservé identifié au titre de l'art. L.151-41



DISPOSITIONS REPOUNDANT AUX OBJECTIFS DE MIXITE SOCIALE IDENTIFIEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-15 DU CODE DE L'URBANISME (CU)

N°	Zone	Objet	Nombre	Superficie
1	UB	Mixité sociale	1	25 435 m²

BATIMENT SUSCEPTIBLE DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 2° DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
1	A	Bâtiment susceptible de changer de destination	3

ELEMENT ARCHITECTURAL IDENTIFIE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Eglise, chapelle, château, lavoir et construction ayant un intérêt architectural, paysager, historique ou culturel	50

ELEMENT DE LA TRAME VERTE IDENTIFIE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Hale	231
2	Bols	20
3	Forêt	17
4	Peupleraie	1

ELEMENT DE LA TRAME BLEUE IDENTIFIE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

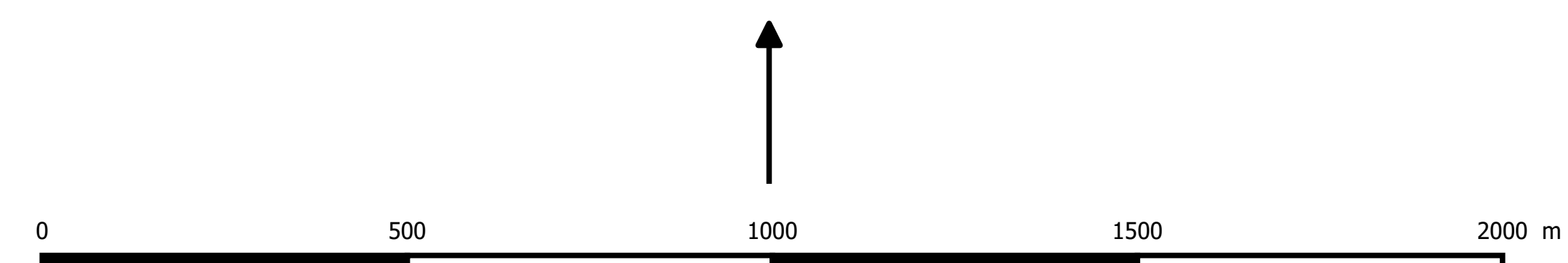
N°	Nature	Nombre
1	Surface d'eau naturelle ou bassin, permanent ou intermittent	18

PERMIS DE CONSTRUIRE POUVANT ETRE SUBORDONNE A DEMOLITION IDENTIFIE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-10 DU CU

N°	Objet	Nombre
1	Secteur comprenant des bâtiments pouvant être subordonnés à démolition	9

EMPLACEMENTS RESERVES IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41

N°	Localisation	Objet	Superficie en m²	Bénéficiaire
1	Centre-bourg	Extension de l'espace funéraire et aménagement d'agrément pour transition paysagère et fonctionnelle	4 273	Commune
2	Centre-bourg	Élargissement de la voie à 10 m de plateforme	1 455	Commune
3	Centre-bourg	Extension de la Maison des Associations	4 313	Commune
4	Centre-bourg	Acquisition de l'allée Cavalière	3 143	Commune
5	Centre-bourg	Extension et aménagement des locaux techniques	2 431	Commune
6	Centre-bourg	Création d'une maison de santé, d'une salle de sport et d'une école de musique	27 093	Commune
7	Centre-bourg	Création d'une résidence seniors	15 069	Commune
8	Centre-bourg	Élargissement de la voie à 12 m de plateforme	456	Commune
9	Centre-bourg	Élargissement de la voie à 25 m de plateforme	10 303	Commune
10	Centre-bourg	Création d'un espace vert en entrée de ville	7 210	Commune
11	Orgy	Aménagement de l'espace autour du lavoir avec places de stationnement	1 425	Commune
12	Serein	Création d'une aire de stationnement	1 146	Commune
13	Serein	Sécurisation de l'arrêt de transport collectif	99	Commune



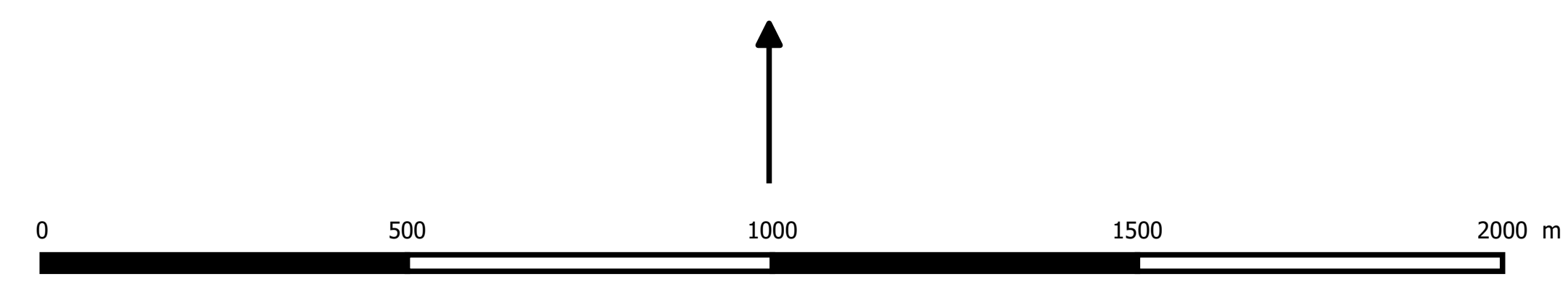



COMMUNE DE CHEVANNES
INSEE - 89102

PLAN LOCAL D'URBANISME
approuvé le 21 juin 2018

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN GENERAL DES ZONES

- ZONE_URBA_89102**
- UA - Zone urbaine mixte correspondant au tissu ancien
 - UB - Zone urbaine mixte correspondant au tissu récent
 - UC - Zone urbaine d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
 - UE - Zone urbaine d'activités des secteurs secondaire ou tertiaire
 - UL - Zone urbaine de loisirs
 - 1AUa - Zone à urbaniser mixte ouvrable sous conditions
 - 1AUb - Zone à urbaniser mixte ouvrable sous conditions
 - 2AU - Zone à urbaniser fermée
 - A - Zone agricole
 - N - Zone naturelle et forestière
 - NB - Zone naturelle bleue






COMMUNE DE CHEVANNES
INSEE - 89102

PLAN LOCAL D'URBANISME
approuvé le 21 juin 2018

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN GENERAL DES PRESCRIPTIONS

- PRESCRIPTION_LIN_89102
— Elément de la Trame Bleue identifié au titre de l'art. L.151-23
- PRESCRIPTION_PCT_89102
✿ Cône de vision paysager à préserver au titre de l'article L.151-19
- PRESCRIPTION_SURF_89102
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation identifié au titre des articles L.151-6 et L.151-7
 - Permis de construire pouvant être subordonné à démolition identifié au titre de l'art. L.151-10
 - Bâtiment susceptible de changer de destination identifié au titre de l'art. L.151-11-2°
 - Secteur répondant aux objectifs de mixité sociale identifié au titre de l'art. L.151-15
 - Marge de recul de 15 m par rapport aux voies et emprises publiques identifiée au titre de l'art. L.151-18
 - Elément architectural identifié au titre de l'art. L.151-19
 - Elément de la Trame Bleue identifié au titre de l'art. L.151-23
 - Elément de la Trame Verte identifié au titre de l'art. L.151-23
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer identifiés au titre de l'article L.151-38
 - Emplacement réservé identifié au titre de l'art. L.151-41



DISPOSITIONS REpondant aux objectifs de mixité sociale identifiées au titre de l'article L.151-15 DU CODE DE L'URBANISME (CU)

N°	Zone	Objet	Nombre	Superficie
UBa	UB	Minimum de 20% de logements intermédiaires	1	25 435 m ²

BATIMENT SUSCEPTIBLE DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 2° DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
1	A	Bâtiment susceptible de changer de destination	2

ELEMENT ARCHITECTURAL IDENTIFIE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Eglise, chapelle, château, lavoir et construction ayant un intérêt architectural, paysager, historique ou culturel	50

ELEMENT DE LA TRAME VERTE IDENTIFIE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Hale	231
2	Bois	20
3	Forêt	17
4	Peupleraie	1

ELEMENT DE LA TRAME BLEUE IDENTIFIE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Surface d'eau naturelle ou bassin, permanent ou intermittent	18

PERMIS DE CONSTRUIRE POUVANT ETRE SUBORDONNE A DEMOLITION IDENTIFIE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-10 DU CU

N°	Objet	Nombre
1	Secteur comprenant des bâtiments pouvant être subordonnés à démolition	9

EMPLACEMENTS RESERVES IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41

N°	Localisation	Objet	Superficie en m ²	Bénéficiaire
⊙	Centre-bourg	Extension de l'espace funéraire et aménagement d'agrément pour transition paysagère et fonctionnelle	4 773	Commune
⊙	Centre-bourg	Elargissement de la voie à 10 m de plateforme	1 455	Commune
⊙	Centre-bourg	Extension de la Maison des Associations	4 313	Commune
⊙	Centre-bourg	Acquisition de l'allée Cavalière	3 143	Commune
⊙	Centre-bourg	Extension et aménagement des locaux techniques	2 431	Commune
⊙	Centre-bourg	Création d'une maison de santé, d'une salle de sport et d'une école de musique	27 093	Commune
⊙	Centre-bourg	Création d'une résidence seniors	15 069	Commune
⊙	Centre-bourg	Elargissement de la voie à 12 m de plateforme	456	Commune
⊙	Centre-bourg	Elargissement de la voie à 25 m de plateforme	10 303	Commune
⊙	Centre-bourg	Création d'un espace vert en entrée de ville	7 210	Commune
⊙	Orgy	Aménagement de l'espace autour du lavoir avec places de stationnement	1 425	Commune
⊙	Serein	Création d'une aire de stationnement	1 146	Commune
⊙	Serein	Sécurisation de l'arrêt de transport collectif	99	Commune

